

Syndicat Mixte du Gier Rhodanien
Hôtel de Ville - Place Camille Vallin – 69700 Givors
Tél : 04 72 49 18 39

**COMITE SYNDICAL
DU JEUDI 6 MARS 2025
PROCES VERBAL**

L'an deux mille vingt-cinq, le 6 mars à 17h30, le Comité Syndical du Syndicat mixte du Gier Rhodanien s'est réuni en session ordinaire, dans les locaux de la Ville de Givors, siège social du Syndicat, sous la Présidence de Madame Virginie OSTOJIC.
Convocation en date du 27 février 2025.

Nombre de membres en exercice : 8

Présents : 7

Membres présents : Métropole de Lyon, Vienne Condrieu Agglomération, Communauté de communes du Pays Mornantais, Communauté de communes des Monts du Lyonnais, Givors, Chabanière, Beauvallon.

Délégués présents :

Titulaires : Mme Laurence FRETY, M. Jérôme BUB, Mme Virginie OSTOJIC, M. Martin DAUBREE, M. Jean-Pierre CID, M. François PINGON, M. Alipio VITORIO, M. Hervé PRIVAS, M. Tony TORNAMBE, M. Christian BRUNON, Mme Michèle BROTET.

Suppléants : M. Tony TORNAMBE, M. Hervé PRIVAS, M. Lucien DERFEUILLE, Mme Annick GUICHARD.

Délégués absents ou excusés :

Titulaires : M. Moussa DIOP, M. Pierre DUSSURGEY, M. Thierry SALLANDRE, M. Didier TESTE, M. Yoann VINDRY, M. Éric MAISONNEUVE, M. Jean-Louis ROUSSIER (pouvoir donné à M PINGON).

Suppléants : M. Franck CAMUS, Mme Anne GROSPERRIN, M. Éric PEREZ, Mme Isabelle BROUILLET, Mme Stéphanie NICOLAY, M. Cyril MATHEY, M. Gabin GIL, M. Francis DI ROLLO, M. Sylvain RIVORY, M. Christophe MARREL, M. Jean-Paul CARTON, Mme Evelyne BESSON, M. Olivier LANORE, M. Gérard FAURAT, M. Didier DAVAL.

Présidente : Mme Virginie OSTOJIC.

Secrétaire de séance : M. Martin DAUBREE.

Agents présents : M. Damien COURBIL, M. Rémi PONCELET.

Mme la Présidente Virginie OSTOJIC prend la parole, elle remercie les délégués présents. Le quorum étant atteint, elle ouvre la séance à 17h30.

Elle rappelle l'ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu du Comité Syndical du 11 décembre 2024
- Convention de participations risques « santé » et « prévoyance »
- Convention Annuelle de l'Entente 2025
- Débat d'Orientation Budgétaire 2025
- Contributions des membres
- Point sur les décisions de la Présidente prises en vertu de sa délégation de pouvoir

- Points divers et questions.

Mme Virginie OSTOJIC informe les délégués que M. Jean-Louis Roussier a donné pouvoir à M. François PINGON.

M. Martin DAUBREE est désigné secrétaire de séance.

1. Approbation du compte-rendu du Comité Syndical du 11 décembre 2024

Mme la Présidente demande aux délégués s'ils ont des remarques à faire par rapport au compte rendu du Comité Syndical du 11 décembre 2024. Aucune remarque n'étant relevée, elle demande de l'approuver.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Résultat du vote (Bloc 1 + Bloc 2) :

Pour : 36 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

2. Convention participation risques « santé » et « prévoyance » (délibération n° 2025_01D)

M. Damien COURBIL rappelle aux délégués que les employeurs publics territoriaux doivent contribuer au financement des garanties d'assurance de protection sociale complémentaire auxquelles les agents qu'ils emploient souscrivent pour couvrir les risques santé (frais occasionnés par une maternité, une maladie ou un accident) et les risques prévoyance (incapacité de travail, invalidité, inaptitude ou décès)

Cette participation devient obligatoire pour :

- pour les risques prévoyance, à effet du 1^{er} janvier 2025, (montant minimal de 7€ brut mensuel par agent)
- pour les risques santé, à effet du 1^{er} janvier 2026, (montant minimal de 15€ brut mensuel par agent)

Actuellement le Syndicat participe à hauteur de

- 15€ / agent / mois pour la garantie prévoyance (maintien de salaire)
- 25 € / agent / mois pour la garantie complémentaire santé

Aucun agent du SyGR bénéficie actuellement de ce dispositif.

M. Damien COURBIL informe les délégués que les conventions actuelles de participation en santé et en prévoyance proposées par le cdg69 arrivent à échéance le 31 décembre 2025.

Le cdg69 mène donc de nouveau, pour le compte des collectivités qui le demandent, une procédure de mise en concurrence afin de choisir un ou des organismes(s) compétent(s) et conclure avec celui-ci (ou ceux-ci) une convention de participation sur le risques santé et une convention de participation sur le risque prévoyance à compter du 1^{er} janvier 2026.

A l'issue de cette procédure de consultation, le SyGR conserve l'entièr liberté d'adhérer à ces conventions de participation, en fonction des tarifs et garanties proposées et en fonction des risques couverts. L'adhésion à de tels contrats se fera par délibération et après signature d'une convention avec le cdg69.

Il est donc demandé aujourd'hui aux délégués de délibérer pour mandater le cdg69 afin qu'il mène la procédure de mise en concurrence des organismes compétents pour le compte du Syndicat.

LE COMITE SYNDICAL, APRES AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE :

- **SOUHAITE** s'engager dans une démarche visant à faire bénéficier ses agents d'une participation financière à leur protection sociale complémentaire dans le cadre d'une convention de participation pour le risque « santé » et dans le cadre d'une convention de participation pour le risque « prévoyance »
- **MANDATE** le cdg69 afin de mener pour son compte la procédure de mise en concurrence nécessaire à la conclusion d'une convention de participation pour les risques choisis.
- **S'ENGAGE** à communiquer au cdg69 les caractéristiques quantitatives et qualitatives de la population active concernée et autorise le cdg69 à collecter directement auprès des caisses de retraite, pour son compte, les caractéristiques relatives à la population retraitée.
- **PREND ACTE** que son adhésion à cette convention de participation n'interviendra qu'à l'issue de la procédure menée par le cdg69, par délibération et après conclusion d'une convention d'adhésion avec le cdg69 et prend acte que la participation brute mensuelle par agent sera due à la date d'effet de la (ou les) convention(s) en respectant les minimums fixés par décret. La participation sera confirmée par délibération prise en application de l'article 18 du décret n°2011-1474, soit au titre de la sélection de l'offre de l'organisme d'assurance.

Résultat du vote (Bloc 1 + Bloc 2) :

Pour : 36 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

3. Convention annuelle 2025 avec Saint-Etienne Métropole dans le cadre de l'entente de bassin versant du Gier (délibération n° 2025_02D)

M Damien COURBIL rappelle aux délégués que l'objectif de la convention d'entente est de garantir une vision globale et cohérente dans la construction et le suivi des outils de gestion des milieux aquatiques et de protection face aux inondations.

M Damien COURBIL informe les délégués que la conférence de l'Entente s'est réunie le 6 décembre 2024 à la Grand-Croix. Concernant le SyGR les prévisions des dépenses 2024 après subvention s'élèvent à 46 339 €, les dépenses réelles avant subvention s'élèvent à 47 755,30 € et après subventions à 31 436,40 €.

Lors de la conférence de l'Entente, la liste des opérations à engager pour l'année 2025 a été approuvée. Le tableau suivant récapitule ces éléments :

Intitulé de l'opération	Montant prévisionnel (€ HT)	subvention attendue	clé de répartition	Montant prévisionnel SEM (€ HT)	Montant prévisionnel SyGR (€ HT)	simulation reste à charge SEM	simulation reste à charge SyGR
Poste de chargé de mission Animation PAPI	45 000 €	50%	Population (86% SEM - 14% SyGR)	38 700 €	6 300 €	19 350 €	3 150 €
Poste de chargé de mission Animation CBV	60 000 €	80%	Population (86% SEM - 14% SyGR)	51 600 €	8 400 €	10 320 €	1 680 €
Poste de technicien Référent eau et industrie	60 000 €	0%	Temps effectif sur chaque territoire	51 600 €	8 400 €	51 600 €	8 400 €
Poste de chargé de mission Plan de gestion de la ressource en eau	45 000 €	80%	Population (86% SEM - 14% SyGR)	38 700 €	6 300 €	7 740 €	1 260 €
Technicien GEMAPI	45 000 €	30%	Population (86% SEM - 14% SyGR)	45 000 €	- €	31 500 €	- €
Marathon de la biodiversité	80 000 €			68 800 €	11 200 €	68 800 €	11 200 €
Mise en place du plan de gestion stratégique des zones humides	- €	50%	Population (86% SEM - 14% SyGR)	- €	- €	- €	- €
Etude transport solide	100 000 €	80%	Population (86% SEM - 14% SyGR)	86 000 €	14 000 €	17 200 €	2 800 €
Journal de la rivière	10 000 €	80%	Population	8 600 €	1 400 €	1 720 €	280 €
Montage films sensibilisation aux enjeux	20 000 €	50%	Population (86% SEM - 14% SyGR)	17 200 €	2 800 €	8 600 €	1 400 €
Animations scolaires	9 200 €	80%	Nombre de classes réellement concerné	7 912 €	1 288 €	1 582 €	258 €
Etude qualité de l'eau	35 000 €	50%	Population (86% SEM - 14% SyGR)	30 100 €	4 900 €	15 050 €	2 450 €
Bilan contrat de bassin versant et élaboration du contrat eau et climant avec l'Agence de l'eau RMC	- €	50%	Population (86% SEM - 14% SyGR)	- €	- €	- €	- €
Etude analyse pluviométrique et hydrologique de la crue du 17 octobre 2024	25 000 €	50%	Population (86% SEM - 14% SyGR)	21 500 €	3 500 €	10 750 €	1 750 €
Elaboration d'outils d'information de la population sur les risques et les comportements à adopter avant pendant et après la crue	10 000 €	80%	Population (86% SEM - 14% SyGR)	8 600 €	1 400 €	1 720 €	280 €
Etudes préalables au PAPI Gier 2	100 000 €	50%	Population (86% SEM - 14% SyGR)	86 000 €	14 000 €	43 000 €	7 000 €
Poursuite de la mise en œuvre du système d'alerte aux crues	130 000 €	0%	Surface de zones inondables (87% SEM - 13% SyGR)	113 100 €	16 900 €	113 100 €	16 900 €
Réalisation d'exercice de crise	5 000 €	0%	Population (86% SEM - 14% SyGR)	4 300 €	700 €	4 300 €	700 €
Diagnostic de vulnérabilité	25 000 €	0%	Nombre de diagnostic	21 500 €	3 500 €	21 500 €	3 500 €
	804 200 €			699 212 €	104 988 €	427 832 €	63 008 €

LE COMITE SYNDICAL, APRES AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE :

- **APPROUVE** le programme des opérations,
- **AUTORISE** Saint Etienne Métropole à piloter dans le cadre de l'entente les opérations citées ci-dessus dont la démarche incombe à SEM,
- **AUTORISE** Saint Etienne Métropole à solliciter les demandes d'aides auprès des partenaires financiers, auprès de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, la Région Auvergne Rhône Alpes, le Département de la Loire, le Département du Rhône et l'Etat, pour les opérations citées ci-dessus, dont la démarche incombe à SEM.
- **AUTORISE** Madame la Présidente à engager et signer tous les documents relatifs aux opérations citées ci-dessus,
- **AUTORISE** Madame la Présidente à solliciter les demandes d'aides auprès des partenaires financiers, auprès de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, la Région Auvergne Rhône Alpes, le Département de la Loire, le Département du Rhône et l'Etat, pour les opérations citées ci-dessus, dont la démarche incombe au SyGR.

Résultat du vote (Bloc 1 + Bloc 2) :
Pour : 36 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0 voix

4. Débat d'orientations budgétaires 2025 (délibération n° 2025_03D)

M. Damien COURBIL rappelle aux délégués que le débat d'orientations budgétaires doit s'appuyer sur un rapport d'orientation budgétaire (ROB), et que ce dernier leur a été envoyé avec la convocation de comité syndical le 27 février 2025.

M. Damien COURBIL ouvre le débat en précisant que les documents cadres déterminant le contexte et définissant les orientations pluriannuelles sont le Contrat de Bassin Versant du Gier et affluents (202-2024), le PAPI Gier (2017-2024) et l'entente SEM-SyGR.

Arrivée de M. Alipio VITORIO à 17H57.

Les orientations budgétaires sont :

- Entretien de la végétation et EEE
- Restauration du Gier à des fins hydraulique, écologique et paysagère
- Continuité écologique et restauration des berges
- Systèmes d'Endiguements
- Prévention des risques: sensibilisations et culture du risque
- Dépenses de personnel du SyGR
- Actions menées dans le cadre de l'Entente SEM-SyGR

Au niveau financier, les contributions proposées pour 2025 sont de 215 014 € pour le fonctionnement et de 264 986 € pour l'investissement, soit une augmentation de 45 % exclusivement pour le bloc 1.

Au niveau des effectifs, M. Damien COURBIL précise qu'il n'y a pas d'évolution au niveau des postes.

M. Jérôme BUB demande comment s'explique la hausse de 11 % des charges du personnel ?

M. Damien COURBIL et Mme la Présidente répondent que cette hausse est liée à l'augmentation du point d'indice, du suivi d'échelon ainsi qu'à l'augmentation des salaires.

Des subventions sont attendues de la part des partenaires comme l'Agence de l'Eau, le Département, l'Etat et la Région.

LE COMITE SYNDICAL, APRES AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE :

- **PREND ACTE** de la communication du rapport sur les orientations budgétaires pour 2025 ;
- **PREND ACTE** de la tenue du débat sur les orientations budgétaires pour l'année 2025.

Résultat du vote (Bloc 1 + Bloc 2) :
Pour : 36 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0 voix

5. Contributions 2025 des membres au titre du bloc de compétence 1 « GEMAPI » (délibération n° 2025_04D) et contributions 2025 des membres au titre du bloc de compétence 2 complémentaires (délibération n° 2024_05D)

Concernant le bloc 2, M. Damien COURBIL informe les délégués qu'il n'y a pas de changement. La clé de répartition est la participation des communes au prorata de la population de chaque commune membre habitant sur le bassin versant du Gier.

EPCI (si concernée)	Commune (et communes pour mémoire)	Nombre d'habitants sur le bassin versant	Pourcentage participation au SIGR	Participation annuelle (Communes)	Participation annuelle (EPCI)
Vienne Condrieu Agglo	Givors	10 524	51,67%	29 776,60	29 776,60
	Echalas	1 957	9,61%	5 537,13	
	Longes	962	4,72%	2 721,88	
	Trèves	730	3,58%	2 065,46	12 250,17
	Saint Romain en Gier	605	2,97%	1 711,79	
	Les Haies	76	0,37%	213,90	
	Chabanière	2 457	12,06%	6 952,36	6 952,36
CCMDL	Beauvallon	2 630	12,91%	7 441,91	7 441,91
	Riverie	312	1,53%	882,77	882,77
	Ste Catherine	114	0,56%	323,20	323,20
Total		20 367	100,00%	57 627,00	57 627,00

Concernant le bloc 1, M. Damien COURBIL informe les délégués qu'il y a une augmentation des contributions par rapport à l'année dernière (*1.45).

La clé de répartition n°1 par rapport aux dépenses de fonctionnement est la participation des communes au prorata de la population de chaque commune membre habitant sur le bassin versant du Gier

La clé de répartition n°2 par rapport aux dépenses d'investissement :

- 70% : membres au prorata de la population habitant sur le bassin versant du Gier
- 30%: supporté par les communes directement bénéficiaires des travaux – dépenses travaux à vocation hydraulique, inondations.

Pour l'exercice 2025, le montant des contributions du bloc 1 s'élève à 422 373 € contre 292 373 € appelés en 2024 et se répartit de la manière suivante :

Membres du SyGR	Participation globale annuelle
Métropole de Lyon	216 228,64
Vienne Condrieu Agglomération	107 366,33
COPAMO	96 765,86
CCMDL	2 012,17
Total	422 373,00

M. Jérôme BUB intervient pour souligner l'effort de la Métropole de Lyon qui augmente sa contribution au budget du syndicat afin de financer le projet du Gier à Givors.

LE BLOC DE COMPETENCES 1 «GEMAPI » DU COMITE SYNDICAL APRES EN AVOIR DELIBERE :

- **APPROUVE** le montant des contributions tel que précisé ci-dessus pour le bloc de compétence 1 « GEMAPI » pour l'année 2025

Résultat du vote (Bloc 1) :

Pour : 27 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

LE BLOC DE COMPETENCES 2 « HORS GEMAPI » DU COMITE SYNDICAL APRES EN AVOIR DELIBERE :

- **APPROUVE** le montant des contributions tel que précisé ci-dessus pour le bloc de compétence 2 « hors GEMAPI » pour l'année 2025

Résultat du vote (Bloc 2) :

Pour : 9 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

6. Point sur les décisions de la Présidente prises en vertu de sa délégation de pouvoir

La Présidente a reçu délégation de signature par la délibération n°2020-21 du 14 septembre 2020. Les décisions prises depuis le dernier comité syndical du 11 décembre 2024 jusqu'à ce jour sont les suivantes :

Prestataire / Fournisseur	Intitulé	Montant € HT	Montant € TTC
IONOS	Frais d'abonnement 2025 site internet	192.00	230.40
IONOS	Frais d'abonnement 2025 e-mail pro 10 licences	300.00	360.00
IMMOBILIERE DABRETEAU	Frais parking véhicule SyGR – année 2025	-	721.00
BOUYGUES TELECOM	Frais téléphonie – année 2025 – Technicien rivière	228.00	273.60
ORANGE	Frais téléphonie – année 2025 – Directeur, chargée de mission pilote d'opérations, chargé de mission prévention des inondations	994.80	1 193.76
LA COMPAGNIE DES CARBURANTS	Pack service + Carburant	-	1 000.00
VEILLE EAU	Abonnement 2025 – lettre quotidienne	-	200.00
ARRAA	Adhésion annuelle 2025	-	350.00

ETS ALEXANDRE	Achat vêtements de travail, bottes et accessoires	423.17	507.80
BRASSERIE DU FLEUVE	Achat plateaux repas pour bureau du 18.02.25	83.27	91.60

7. Points divers et questions

► Concertation citoyenne – Restauration du Gier à Givors

Dans le cadre de la restauration du Gier à GIVORS, M Damien COURBIL informe les délégués que la concertation citoyenne se poursuit avec la tenue de 4 ateliers composés d'habitants et des acteurs du territoire. Un atelier s'est déroulé le samedi 8 février à 9h00, un atelier aura lieu le mardi 11 mars à 18h00 et les 2 autres auront lieu en avril et juin prochain.

► 12ème programme de l'AERMC



Agir plus vite, plus fort

Le Programme de Mesures du SDAGE 2022-27 qui liste les opérations de reconquête du bon état des eaux

Le plan « Eau » renforce les moyens des agences de l'eau : le **12e programme** sera doté de 3,1 Md€ sur 2025-2030, soit une hausse de 25% par rapport au 11^e programme, grâce à la réforme des redevances (Lien vers COM GEO).

Le Plan d'Adaptation au Changement Climatique (2024-2030) du bassin Rhône-Méditerranée : vulnérabilité des territoires et panier de solutions (Lien vers le PBACC)

La contractualisation avec les territoires est le mode de déploiement à privilégier

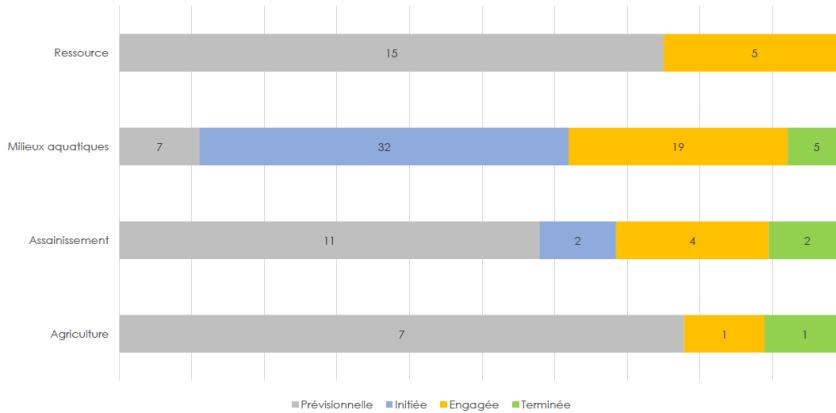
On sait quoi faire
On a les moyens
A nous de jouer !

REPUBLIC FRANÇAISE
Liberté Egalité Fraternité

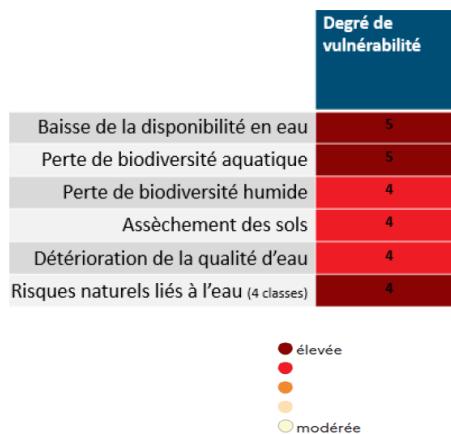
agence de l'eau
RHÔNE MÉDITERRANÉE CORSE



Avancement des actions du PdM 2022-2027



PBACC - un profil de vulnérabilité graduée



Il sera incontournable de travailler sur les enjeux de :

- Baisse de la disponibilité en eau
- Perte de biodiversité aquatique
- Assèchement des sols
- Détérioration de la qualité de l'eau
- Risques naturels liés à l'eau

...en puisant dans le panier de solutions proposées par le plan

Exemples de solutions :

- Organiser le partage de l'eau (PTGE Gier)
- Renforcer la circulation des espèces (trames turquoise et bleue), restaurer les EBF des cours d'eau, préserver les ZH
- Poursuivre l'effort en assainissement domestique
- Réduire les risques hydrauliques en favorisant les solutions fondées sur la nature (PAPI Gier et Affluents)



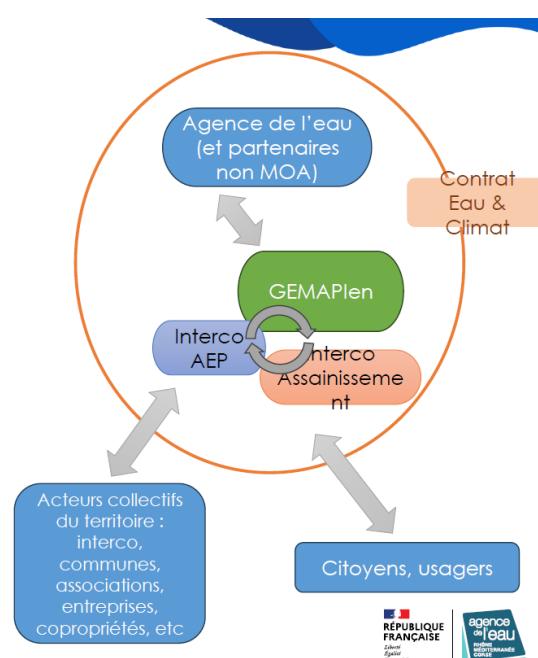
Le contrat Eau & Climat

Objectifs :

- Nouer un **partenariat** fort avec (et entre) les structures intercommunales compétentes
- Orchestrer le **dialogue** entre ces collectivités et coordonner leurs **actions structurantes**
- Ouvrir à ces collectivités des moyens financiers pour mener des actions ambitieuses et mettre en place une **animation/ingénierie** à destination de leur territoire

Concrètement, avec qui ? :

- Un chef de file / porteur / animateur : l'**Entente Gier** (SEM/SYGR)
- Acteurs clés : CLE DR, EPCI-FP, syndicats compétents
- Un pilotage par le **comité de rivière Gier**





Le Drac et le puits PR4 -
GAM

- Economiser l'eau pour réduire les prélèvements
- Préserver les ressources stratégiques,
- Restaurer la qualité des captages,
- Déployer une politique de sobriété des usages
- Le rattrapage structurel des infrastructures
- La gestion du transfert de compétences
- Réflexion sur la mise en place d'une tarification soutenable
- Le relais d'information et l'appui technique aux communes

Des aides majoritairement à 50% (FRR 70% max)

Des aides spécifiques :

- sur l'animation d'une démarche de sobriété,
- sans condition de zonage : les travaux sur les réseaux AEP, la mise aux normes sanitaires et la sécurisation AEP, les pratiques économies en eau ou la sensibilisation des usagers aux écogestes

- La gestion du temps de pluie et la déconnexion des eaux pluviales (désimperméabilisation)
- Le rattrapage structurel des infrastructures
- La gestion du transfert de compétences
- Réflexion sur la mise en place d'une tarification soutenable
- Le relais d'information et l'appui technique aux communes
- La réutilisation des eaux usées traitées



La STEP de La Mure – SIA de la Jonche

Des aides majoritairement à 50% (FRR 70% max)

Des aides spécifiques : la création ou la réhabilitation de station ou de réseaux hors PAOT, la déconnexion des eaux pluviales des réseaux séparatifs pour petits projets

- La restauration des rivières et zones humides
- La protection et gestion des têtes de bassins versants
- La préservation et restauration de la biodiversité : haies, mares, etc...
- Une stratégie foncière
- L'infiltration de l'eau dans le sol et le sous-sol
- Le relais d'information et l'appui technique aux communes

Des aides jusqu'à 80%.

Des aides spécifiques sur la valorisation patrimoniale, le cadre de vie (sentiers, aménagements paysagers...) liés aux projets aidés.



► Réunion de l'ADPRGA du 11 décembre 2024

M. Damien COURBIL informe les délégués qu'une réunion de l'Association de Défense et de Participation des Riverains du Gier et de ses Affluents s'est tenue le 11 décembre 2024 à Givors, au cours de laquelle de fausses informations ont été transmises, ainsi qu'une mauvaise interprétation des données brutes suite à la crue du 17 octobre, malgré la participation de l'ADPRGA aux comités de rivière depuis plus de 10 ans où toutes les actions réalisées ou prévues sont présentées régulièrement au sein de cette instance.

Lors de cette réunion publique, l'ADPRGA présente la Servitude d'Utilité Publique (SUP) comme scénario de protection contre les inondations et indique que le SyGR affirme que la SUP est « la seule solution capable d'éviter une inondation du centre commercial et des riverains en cas de crue centennale ».

M. Damien COURBIL rappelle aux délégués que les objectifs de la SUP sont clairement indiqués dans les documents encore accessibles aujourd'hui et qui sont :

- d'assurer le suivi et l'entretien de l'ouvrage existant,
- de maintenir les ouvrages ou les aménagements effectués sur les ouvrages et infrastructures en bon état de fonctionnement.

La SUP n'a donc aucun rapport avec la protection du centre commercial et des riverains d'une crue centennale. Cet objectif est travaillé par le SyGR dans son projet du Gier à Givors dont l'étude Avant-Projet est en cours.

La SUP, son contenu et ses contraintes ont été :

- présentés lors de 3 réunions fin février/début mars 2024,
- mis en enquête publique du 18 mars au 17 avril 2024,
- discutés entre les riverains et le commissaire enquêteur lors de 3 permanences,
- re-présentés en réunion avec les riverains en mars, mai et septembre 2024.

Le commissaire enquêteur, externe au SyGR, a donné un avis favorable avec réserve à la mise en place de la SUP et que le SyGR a missionné un médiateur pour dialoguer avec les riverains.

L'ADRGa affirme que la seule solution pour lutter contre les inondations est la rétention d'eau et améliorer l'écoulement dans le lit mineur. Cette solution a été étudiée depuis 2012 et précisée par des études plus récentes. Les résultats de ces études ont été :

- discutés lors de plus de 10 COPIL
- présentés en comité de rivière en 2015, 2016 (en présence de l'ADPRGA)
- rappelés lors de nombreuses discussions lors des comités de rivière suivants, notamment en 2024.

180 000 € d'études ont été réalisées pour identifier la solution la plus efficace pour protéger le bassin versant, et il a été montré l'inefficacité des rétentions sur notre territoire.

En conclusion, les solutions retenues jusqu'à présent par SEM et SyGR ont fait leurs preuves, les secteurs aménagés sur SEM ont été protégés par les travaux réalisés. L'installation d'ORD comme le préconise l'ADPRGA risque d'aggraver le risque inondation, ou de ne pas capter les pluies selon la localisation de l'ouvrage et celle des intempéries. L'abaissement du niveau d'eau des barrages pose un risque réel sur l'alimentation en eau potable de la vallée du Gier.

► Dates à venir

Bureaux :

Mercredi 02/04/25 à 17h30
Mercredi 11/06/25 à 17h30

Comités syndicaux :

Mercredi 09/04/25 à 17h30
Mercredi 18/06/25 à 17h30

Tous les points de l'ordre du jour étant épuisés, Mme la Présidente remercie les délégués et lève la séance à 19h30.

Fait à Givors, le 3 avril 2025

La Présidente,
Mme Virginie OSTOJIC



Syndicat mixte du Gier Rhodanien (SyGR)

Mairie de Givors
Place Camille Vallin
69700 GIVORS
Tél. 04 72 49 18 18